

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. c. Poste, 21 fr. c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les nouvelles qui nous arrivent du Danemark sont de plus en plus à la paix.

L'opinion publique attendait avec impatience cette phase d'apaisement après la lutte si triste, si sanglante, à laquelle nous avons porté longtemps assisté.

Une dépêche de Copenhague, en date du 13, est ainsi conçue :

« On assure que des dépêches du gouvernement danois ont été adressées ce matin aux cours de Berlin et de Vienne.

« On donne comme positif que des propositions de suspension des hostilités sont contenues dans ces dépêches. Le bruit le plus répandu est que la paix ne tarderait pas à être faite. »

Elle est confirmée par un autre télégramme de la même date, expédié de Settin en ces termes :

« On a appris, ici, par un navire marchand, qu'un navire danois, sous pavillon parlementaire, avait apporté, avant-hier au soir, des dépêches à Swinemunde. Le Danemark demande aux puissances alliées une suspension des hostilités. »

Quant au nouveau ministère danois, il n'a pas fait de programme; cette formalité eût été superflue; le programme, c'est la situation; elle commande la paix; on n'a pas à choisir entre telle ou telle politique; il ne s'agit que de négocier avec tout ce qu'on pourra y mettre d'habileté et d'obtenir les conditions les moins onéreuses.

Le message lu à l'assemblée nationale danoise (rigsraad) dit avec raison :

« Le roi, pensant que des hommes étrangers aux événements récents pourraient sauver plus aisément la patrie, a changé son ministère. »

Les ministres ont dit en terminant :

« Nous ne conseillons jamais au roi des mesures contraires aux lois du royaume. La mission du ministère a en vue l'honneur et l'indépendance du Danemark. »

Reste à savoir ce que la Prusse, ou plutôt M. de Bismark, consentira à faire pour le Danemark.

En attendant que la paix puisse se conclure, l'Autriche et la Prusse continuent leurs opérations militaires. Hier c'était l'invasion complète du Jutland qu'elles accomplissaient jusqu'à l'extrême limite de ce territoire; aujourd'hui, quatre canonnières des alliés occupent la rade de List, dans l'île de Sylt. Les canonnières danoises qui gardaient la rade se sont retirées vers le sud sans engager le combat.

Le *Morgenbladet* annonce que le gouvernement suédois a donné l'ordre de licencier l'armée de terre et de congédier les troupes. Une partie de la flotte est rappelée; l'autre restera en mer pour continuer ses évolutions.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« La maladie du roi de Prusse, sans inspirer des inquiétudes, est assez sérieuse cependant pour l'empêcher de sortir. »

Il est question depuis quelques jours d'une assez vive agitation qui se serait produite en Vénétie, ainsi que de l'introduction d'une certaine quantité d'armes et de munitions dans le Frioul et dans le district de Cadore.

Le gouvernement italien a, dit-on, donné des ordres à Brescia et sur la frontière pour surveiller le parti de l'action.

Les lettres d'Athènes ne disent rien encore de la collision que le télégraphe présentait hier comme imminente entre les Ioniens des villes et ceux des campagnes.

Ce que nous savons, c'est que les populations rurales des Sept-Iles sont fort préoccupées du désir de voir modifier le régime foncier actuel; et peut-être veulent-elles sur ce point imposer à leurs représentants des mandats impératifs.

Ce que nous savons encore, c'est que de tout temps l'esprit d'annexion à la Grèce et le sentiment panhellénique ont été plus intenses et plus vifs dans les campagnes que dans les villes qui avaient fini par s'accommoder du régime anglais, tout au moins pour le supporter.

Les nouvelles de Tunis sont à peu près les mêmes. Depuis le départ des zouaves irréguliers, on a vu arriver à la Goulette quelques recrues arabes appelées par le bey; on complète les cadres d'un nouveau corps.

Les tribus de l'intérieur se livrent tranquillement aux travaux de la récolte; elles se dispensent de payer l'impôt, et se trouvent très-heureuses de la situation. Cependant deux de

ces tribus, on ne sait à quel propos, en sont venues aux mains tout récemment, et il y a eu de chaque côté des morts et des blessés.

Tunis est plus tranquille et plus triste que jamais. On attend des nouvelles de l'intérieur, mais aucun fait ne vient détruire même pour un instant la monotonie de cet état de choses. La dernière frégate cuirassée anglaise *Royal-Oak* a quitté la Goulette le 30 juin. Il ne reste donc, au milieu de l'escadre française, que la corvette *Orlando* sous pavillon britannique. Il est vrai qu'une dépêche de Corfou annoncé le départ de l'amiral anglais pour Tunis.

Le correspondant spécial du *Times* à New-York lui écrit en date du 1^{er} juillet :

« Grant, dont l'armée s'affaiblit tous les jours, par suite de l'expiration du service de nombreux régiments formés de vieux soldats, n'a pas fait de nouvelles tentatives contre Pétersbourg. »

Les journaux ministériels disent qu'il faut le renforcer considérablement avant qu'il se lance plus loin. Il règne beaucoup d'anxiété au sujet de Sherman.

Les confédérés, qui ont derrière lui des forces qui augmentent tous les jours, se sont emparés d'un grand nombre de convois qui lui portaient des munitions. La perte de Sherman pendant la campagne est évaluée à 20,000 hommes. »

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« L'un de nos amis a reçu d'un officier du corps expéditionnaire du Mexique une lettre qui contient de curieux détails sur les guérillas, sur les mœurs de ce pays qui bientôt,

FEUILLETON.

25

OTTO GARTNER

(Suite et fin.)

XIV.

La carte et l'opinion commune disent qu'il n'y a pas tout-à-fait huit lieues entre Nantes et Ancenis; n'est-ce point une erreur? En faisant ce trajet au retour, il me semblait interminable. Enfin les clochers de cette ville néfaste, que six mois avant j'avais cru voir pour la dernière fois, m'apparurent dans le lointain; je les saluai d'un cri de joie. Mon empressement néanmoins n'était pas exempt de trouble, j'allais tenter l'épreuve suprême: rien ne me garantissait encore l'issue qu'elle pourrait avoir. On ne parvient pas d'un seul coup à vaincre les impressions anciennes; mes premiers rapports avec M. Duclous, l'infériorité de ma situation au point de départ, la froideur réciproque, des obstacles imprévus peut-être... que de choses m'inquiétaient! Parfois aussi me revenait à l'esprit un mot de Gustave: « Il y a deux enfants... un secret... » Mais non, me disais-je, ce secret n'est rien; c'est le partage qui

Pinquière, une misère d'argent. La pensée de Laurence ne laissait pas place à un pareil souci.

Et pourtant je tremblais bien fort en arrivant à l'hôtel de la Recette. J'avais préparé mes discours et arrêté un plan: d'abord le compte-rendu de mon entrevue avec Gustave moins certains détails trop blessants pour M. Duclous; ensuite le renouvellement de mes offres; puis, après leur acceptation supposée, le mot solennel qui devait appeler une réponse contenant le bonheur de ma vie entière. Etait-ce bien combiné? Je l'ignore; il ne me fut pas donné d'en faire l'expérience.

Lorsque j'entrai dans le salon, j'aperçus — en vérité je n'en croyais pas mes yeux — j'aperçus ma mère, installée près de la table, seule et travaillant à sa petite broderie comme elle eût pu le faire dans sa chambre au Pin.

— Ma mère! m'écriai-je, vous ici!

Elle vint à moi et me tint longtemps embrassé; je sentais ses larmes qui coulaient sur son cou.

— Qu'y a-t-il? ma mère, je vous en supplie.

— Tu méritais d'être heureux, mon bon Otto, me dit-elle d'une voix tremblante.

Je me sentis défaillir, la voix me manqua. J'avais tout deviné.

— Assieds-toi, mon ami, te voilà bien pâle; re-mets-toi, qu'il n'y ait pas une minute d'inquiétude dans un pareil moment!

— Mais, balbutiai-je, comment cela s'est-il fait? Mon Dieu, est-ce bien certain?

— Voici en deux mots, reprit ma mère: vivement froissé par une lettre de son neveu, et ne voulant pas cependant accepter ta proposition avant d'avoir obtenu mon assentiment, M. Duclous m'a écrit; je suis arrivée en toute hâte; j'ai parlé pour toi; Laurence est venue ce matin, j'ai trouvé des cœurs parfaits: tout est convenu. A moins que tu n'aies à y redire, ajouta-t-elle en souriant.

— Oh! ma mère, répondis-je, en lui baisant les mains, tout ce que vous avez fait est bien fait, soyez-en bénie!

— Mon cher fils, je n'ai cherché qu'à faire de toi un homme simple et juste; si Dieu veut couronner mes efforts en t'accordant un peu de félicité, c'est lui seul que tu dois bénir.

La porte du salon s'ouvrit, M. Duclous, appuyé sur le bras de Laurence, s'approcha de nous.

— Mon cher ami, me dit M. Duclous, vous avez une mère en qui la sagesse et la vertu n'ont pu demeurer stériles; une part s'en est épanchée sur vous

sans doute, et Laurence a décidé dans son cœur que cette part était très-grande: il ne me reste donc qu'à me réjouir de pouvoir vous confier le bonheur de ma chère et bien-aimée enfant. Prenez-la, Otto Gartner: dans sa pauvreté, elle vaut encore tous les soins, la tendresse et la constance d'un honnête homme.

Pour la première fois de ma vie mes lèvres effleurèrent la main de celle que j'avais aimée, que je devais aimer toujours. Mes larmes purent seules exprimer ma reconnaissance.

Une heure s'écoula. Que fut-il dit? Je l'ignore vraiment. Laurence était à côté de moi: nous n'avions guère d'esprit ni l'un ni l'autre, à en juger par les monosyllabes que nous échangeâmes, mais nos regards nous paraissaient bien éloquentes.

Un peu avant le dîner, je demandai la permission de porter une invitation à mon ami Noblot: pouvait-il demeurer étranger à ce premier repas de famille?

A table, son étonnement, sa joie, son naïf enthousiasme, nous delièrent enfin la langue, à Laurence et à moi; nous fîmes avec lui les plus magnifiques projets pour la Saulaie.

Vers le milieu de la soirée, ma mère suivit M. Du-

espérons-le, sera entièrement soumis à la puissance de nos armes. Nous empruntons à cette correspondance quelques lignes qui seront lues avec intérêt. »

Voici ces lignes :

« Dans presque toutes les localités que nous avons parcourues, nous avons vu la trace du passage des guérillas ; nous étions souvent près d'eux, mais ils étaient si bien renseignés par leurs espions — de pauvres Indiens qu'ils torturaient — que lors de notre arrivée ils étaient partis, nous tournaient et souvent se trouvaient derrière nous.

» Partout le peuple est arriéré, fanatique ; il n'est pas un bon Mexicain qui, même en sortant du confessionnal, hésite à donner un coup de couteau à son ennemi.

» Les Indiens qu'ils tiennent en esclavage sont naturellement voleurs ; peut-être cela tient-il à ce qu'ayant été si souvent victimes, ils cherchent à prendre leur revanche sur leurs tyrans contre lesquels ils n'osent s'insurger, bien qu'ils soient au moins douze fois plus nombreux. Comme tous les créoles, le Mexicain est mou, efféminé ; il a l'horreur du travail et l'amour effréné du jeu.

» Il n'est pas rare de voir un homme riche perdre toute sa fortune dans une soirée, se faire guérillas ou chef de bande et demander à l'assassinat ce que le hasard lui a fait perdre. Quelquefois il se fait haciendero (fermier), et, grâce à l'industrie précipitée, il se refait dans peu de temps une brillante fortune ; le poignard et l'escopette se chargent ainsi de réparer les erreurs des cartes.

» Tous ces révoltés s'entendent parfaitement entre eux, et une troupe de guérillas poursuivie par nous trouve toujours aide et protection dans les haciendas où elle se réfugie ; ces dispositions hostiles, on le comprend, rendent notre tâche fort difficile. Ajoutez à cela que les routes sont affreuses, qu'on y enfonce dans le sable jusqu'aux genoux, qu'une poussière brûlante vous aveugle, que le soleil est une fournaise ardente, et que l'eau est en très-petite quantité. La rareté des sources pourrait bien être le résultat des tremblements de terre qui ont dû être terribles à en juger par la nature du terrain, tantôt s'élevant en forme de pics aigus, tantôt creusant la terre en forme de cônes renversés, où l'eau, croupissant, dégage des miasmes pestilentiels qui engendrent la fièvre jaune et le typhus. Souvent aussi nous avons trouvé des restes de volcans ; mais au milieu de tout cela, quelle végétation ! quelle richesse ! quelle fécondité !

» Si le sol était peuplé de cultivateurs français, ce serait le plus beau, le plus fertile pays du monde. »

Le *Phare de la Loire* accompagne cette correspondance des réflexions suivantes :

« Ce tableau n'est malheureusement pas de nature à inspirer aux cultivateurs français un bien vif désir de se rendre au Mexique. Nous

sommes aussi en droit d'en conclure qu'il faut plaindre le prince qui a été appelé à régner sur un tel peuple ; si l'auteur n'a point cédé à quelque exagération, l'empereur Maximilien se serait chargé, en effet, d'une tâche singulièrement ingrate et périlleuse. »

CATASTROPHE SUR LA SAÛNE.

(Derniers détails).

Les journaux de Lyon publient aujourd'hui une liste nominale de 27 personnes repêchées dans la Saône à l'état de cadavres. On avait d'abord porté à 52 le nombre des victimes, mais, dit le *Salut public*, ce chiffre était le résultat d'un double emploi, cinq des victimes ayant été comptées deux fois.

Cependant il est encore possible que quelques funèbres épaves retrouvées plus tard viennent allonger de deux ou trois noms la liste des noyés, car dans l'émotion de ces premiers moments les erreurs les plus graves se commettent. C'est ainsi qu'un fabricant de Calais avait été noyé hier par les oui-dire de Lyon, et qu'il proteste aujourd'hui dans le *Salut public*, tout en adressant les remerciements les plus affectueux aux nombreux amis dont les visites de condoléance remplissent depuis 24 heures sa maison.

Toutefois, au dire du *Courrier de Lyon*, depuis lundi matin, aucun nouveau cadavre n'a été retiré de la Saône.

La ville est dans une morne consternation.

« Il n'est question, dit le *Courrier*, ni d'affaires ni de plaisirs. La catastrophe du 10 juillet continue à être le sujet de toutes les conversations. Les moindres détails de ce funeste événement sont recueillis avec avidité. Jusqu'à présent, les *Mouches* n'ont pu reprendre leur service. Il est certain qu'on leur imposera de nouvelles conditions qui garantissent la sécurité des voyageurs. »

« Ainsi que nous l'avons dit tout d'abord, ajoute le même journal, cet événement a été entouré de circonstances fatales. Une grande partie de la population s'était répandue dans les campagnes voisines, et les sociétaires de la Compagnie mobile de sauvetage n'ont pu faire usage de leur matériel que lorsqu'il n'était plus possible de sauver la vie des naufragés.

» Il est complètement inexact que le mécanicien de la *Mouche* n° 4, ait perdu la tête au moment de la catastrophe. Ce jeune homme, nommé Jules Mante, n'a pas quitté son poste, et s'il a fait force de vapeur, c'est que, se trouvant dans l'eau presque jusqu'à mi-jambes, il a dû redouter une explosion de la chaudière, explosion qui aurait déterminé la perte de ce qui restait de passagers sur le bateau.

» Le patron lui-même n'a pas abandonné sa barre et n'a pas crié au mécanicien de stopper. Dans la position où il se trouvait, il lui était même impossible d'aborder le porte-voix.

» Mais il est vrai que les passagers qui restaient soit sur le pont, soit dans les salons, exigeaient avec l'énergie du désespoir, que le patron les conduisît au bas port.

» On sait que le capitaine de la *Mouche* n° 4 a été parmi les morts. C'était un jeune homme, du nom de Pernet, qui louait tout récemment encore les embarcations du parc de la Tête-d'Or. Il venait d'abandonner cette entreprise et il n'y avait pas huit jours qu'il avait pris service dans la Compagnie des *Mouches*.

On eût dit que le 10 juillet une fatalité inexplicable pesait sur la ville de Lyon. Le naufrage de la *Mouche* n° 4 a été suivi d'un formidable orage de nuit, qui semblait tout-à-fait en harmonie avec la terrible impression que la catastrophe de la Saône avait laissée dans les esprits. Rarement notre ville a vu se déchaîner sur elle un plus superbe ouragan nocturne. A minuit environ, au moment où le ciel tout en feu ouvrait ses cataractes de pluie et de grêle, un des grands moulins du cours d'Herbouville a coulé bas, par suite probablement de son état de vétusté.

Heureusement on s'était aperçu d'avance du péril, et les personnes qui logeaient dans ce bateau avaient pu prendre leurs précautions. D'ailleurs le Rhône, en cet endroit et dans ce moment, n'a qu'une faible profondeur, de sorte que le moulin n'a été submergé qu'à demi. Le dommage se borne à la perte matérielle des approvisionnements de farine et de blés gâtés par l'eau et aux avaries du moulin, qui, selon toute apparence, est condamné à disparaître.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* contient la promulgation de la loi qui fixe le budget général des recettes et des dépenses pour 1865.

Cette loi apporte au régime actuel plusieurs innovations. On y remarque surtout celles qui sont relatives aux cautionnements des conservateurs des hypothèques, des caissiers et gardes-magasins du Mont-de-Piété, et des receveurs des communes, des hospices ou autres établissements de bienfaisance.

Pour le budget ordinaire, l'ensemble des recettes prévues (voies et moyens) s'élève à 1,752,056,062 francs ; celui des dépenses à 1,750,922,585 francs.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Des journaux ont annoncé que le conseil d'Etat était saisi d'un projet ayant pour but le remplacement des officiers publics à charge vénale, notaires, avoués, huissiers, agents de change, commissaires-priseurs, etc., par des agents administratifs.

» Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est sans aucun fondement. »

— On s'entretient beaucoup à la Bourse de Londres de la constitution d'une grande société industrielle qui, sous le titre de *Compagnie de colonisation et d'émigration pour le Mexique*, se proposerait de réaliser la rapide transformation de ce pays.

Un vaste territoire serait, assure-t-on, réservé à cette compagnie, dans les provinces septentrionales de l'empire, dont le climat est très-sain et très-favorable aux Européens.

D'un autre côté, l'accueil fait à l'empereur Maximilien par ses sujets paraît avoir décidé plusieurs familles importantes, qui habitaient la France depuis quelque temps, à retourner dans un pays où semblent devoir renaître la prospérité et la tranquillité.

— On lit dans une correspondance parisienne adressée au *Phare de la Loire*, le 12 juillet.

Les journaux anglais, arrivés ce matin, s'occupent fort peu de politique, mais en revanche ils sont pleins de détails sur un assassinat qui rappelle l'affaire Poinot, et qui produit de l'autre côté du détroit une émotion bien concevable.

Ainsi qu'une dépêche de Londres nous l'a appris, M. Thomas Briggs, premier commis de la maison de banque Roberts Curtis et Compagnie, voyageant dans un wagon de 1^{re} classe du chemin de fer de North-London, a été assassiné, volé et jeté hors du train, pendant la nuit de samedi à dimanche, sans que le crime ait été reconnu avant l'arrivée à la station. L'état dans lequel a été trouvé le wagon indique pourtant une lutte vive et prolongée entre le meurtrier et la victime. Cet horrible incident va probablement décider les autorités anglaises et d'autres encore, il faut l'espérer, à imposer aux compagnies un système qui, en mettant en communication les divers wagons d'un même train, prévienne à l'avenir de semblables attentats.

— Le meurtre de M. Briggs est le sujet de toutes les conversations à Londres et à Paris. Voici les détails que nous avons recueillis dans les journaux anglais :

De grandes affiches ont été placardées aux diverses stations du chemin de fer de North-London, et sur différents points de la capitale.

Elles offrent une récompense de 200 liv. st. à quiconque fournira des renseignements qui amèneront la découverte du coupable ou des coupables. Le gouvernement de Sa Majesté offre de payer 100 liv. st. ; MM. Robarts et Co, 100 liv. st., et l'on espère que la compagnie du chemin de fer de North-London élèvera la récompense jusqu'à 500 liv. st.

L'enquête a été ouverte. Le docteur Toulmin a constaté la gravité des blessures.

L'oreille gauche avait reçu un coup terrible porté, à ce qu'il semblait, par un gourdin qui avait divisé et presque détruit le cartilage. Tout près de l'oreille était une blessure pénétrant dans l'os et la cervelle.

clos dans son cabinet ; peu après, Noblot nous quitta.

— Quelle excellente créature ! dis-je à Laurence en revenant m'asseoir près d'elle.

— Oh oui ! et un si bon ami pour vous ! Son chagrin, lorsque ces vilaines gens vous firent mettre en prison, égalait presque le mien.

— Vous aviez du chagrin, Laurence ?

— Pouvez-vous me le demander ! Ah ! quelles heures ! quelles heures ! les oublierai-je jamais ? mais j'étais bien un peu fâchée contre vous aussi.

— Et pourquoi cela ?

— Parce que c'était votre faute. Dites-moi, Otto, pourquoi ne vouliez-vous pas répondre quand on vous demandait si vous n'aviez rien vu ?

— Ah ! Laurence ; à vous seule peut-être j'aurais pu répondre.

— A moi !

— Oui, à vous, à vous seule. Un juge m'eût tué plutôt que de m'arracher un mot.

— Et pourquoi à moi ?

— Parce que j'avais cru voir... j'avais rêvé ; Oh ! l'étrange chose !

— Vous aviez rêvé quoi ?

— J'avais cru voir... Tenez, Laurence, je vous le

dirai bien, puisque c'était une illusion, un rêve, je ne sais quoi enfin... J'avais cru vous voir.

— Me voir, moi !

— Oui, vous ! comme je vous vois en ce moment. Au milieu de la nuit, vous m'étiez apparue en peignoir, près de la caisse ; puis, à mon premier mouvement, vous vous étiez enfuie.

— Moi !... en peignoir !... Ah ! s'écria-t-elle tout-à-coup, Anna ! c'est Anna ! nous nous ressemblons tant.

— Votre sœur ?

— Oui, sans doute, ma sœur aînée.

Je fis un geste d'étonnement.

— Que cela ne vous surprenne pas, reprit Laurence, elle n'a plus sa raison. Cependant que pouvait-elle faire dans les bureaux ?

— Un acte sans raison, en effet ; elle avait ouvert la caisse et pris une liasse de billets.

— Et vous ne l'avez pas dit, Otto, quand on vous accusait ensuite ?

— Non, Laurence ; je croyais que c'était vous.

Laurence fondit en larmes et me serra la main.

— Oh ! merci ! reprit-elle d'une voix entrecoupée, je vous comprends.

— Eh bien, qu'y a-t-il ? s'écria M. Duclos, qui rentrait avec ma mère ; qu'y a-t-il ?

Laurence courut se jeter dans les bras de son père.

— C'est Anna ! dit-elle. Otto, la prenant pour moi, ne voulait rien dire... Ah ! si on l'avait condamné ! grand Dieu !

— Mais je ne comprends ni tes larmes ni tes paroles, ma chère enfant, reprit M. Duclos ; de quoi s'agit-il ?

— Du vol des billets... C'est Anna...

— Comment ? les billets ? Anna ? explique-toi.

— Monsieur, dis-je à mon tour, voyant que l'émotion empêchait Laurence de s'exprimer clairement, c'est votre fille aînée, dont j'ignorais l'existence, qui, lors de ma dernière nuit de garde, avait ouvert la caisse et pris les billets. Trompé par une ressemblance singulière, croyant avoir reconnu Laurence, je refusai de répondre quand on m'interrogea plus tard. Un échange de confidences vient de nous mettre sur la voie de cette découverte.

M. Duclos, dans la dernière stupéfaction, laissa tomber les bras, puis il murmura lentement :

— Voilà donc enfin le mot de cette terrible énigme ! C'était Anna qui me volait, sans en avoir conscience, l'infortunée ! Comment n'ai-je pas deviné cela plus tôt ? Je savais bien qu'elle singeait nos

opérations, faisait de prétendus comptes et tenait de prétendus livres ; un chiffon lui semble une valeur, elle le serre précieusement pour le détruire après, au gré de sa fantaisie changeante. Mais elle connaissait aussi les vrais billets, parait-il ? Et, en effet, je me rappelle à présent qu'un jour on lui a retiré des mains un billet de banque. Je croyais qu'elle l'avait trouvé par terre, il s'en perd quelquefois ; non vraiment, c'est dans la caisse qu'elle puisait, en prenant ma clé la nuit. Allons, puisque le mal est fait et sans remède, encore vaut-il mieux savoir d'où il venait ; tous les soupçons tombent, et, désormais nous prendrons des précautions efficaces. — Mais je vous demande pardon, madame, continua-t-il en s'adressant à ma mère ; vous ne saisissez pas bien, peut-être, l'enchaînement de tout ceci. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, cette malheureuse enfant s'est fendu le crâne en tombant, il y a neuf ans, du premier étage sur le pavé de notre cour, à Redon. On l'a trépanée ; la santé lui est revenue, mais non la raison. Depuis cette époque, nous la cachons, parce que son égarement devient quelquefois si violent, qu'il nous serait pénible de la laisser voir en cet état, que rien n'annonce par avance. Maintenant voici ce que je ne vous disais pas, parce

Le docteur et le coroner ont été d'avis qu'elle avait été faite par la baïonnette placée au bout du gourdin. Il y avait à peu près une demi-douzaine de blessures sur la tête et qui pénétraient jusqu'à l'os.

Des soupçons planent sur une ou deux personnes, mais la police n'a pas de preuves suffisantes pour justifier une arrestation qui, si elle était prématurée, desservirait la justice. Les personnes suspectes sont sous l'œil de la police; elles seront surveillées de près.

Le signalement de la montre que portait le défunt a été envoyé à tous les horlogers. Le voici :

Ancienne montre d'or à chronomètre, à cadran blanc, chaîne Albert en or, grande clef d'or avec la figure d'un animal au sommet, anneau mobile en or, cachet à deux pierres, une brune, l'autre blanche.

Comme nous l'avons dit, on a trouvé dans le wagon un chapeau qui doit appartenir à l'assassin; il porte le nom du fabricant : Walker, chapelier, Crawford-street, Marylebone.

Chronique Locale.

Par décret impérial, en date du 10 juillet, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), M. Motais (Charles-Paul), ancien notaire, en remplacement de M. Vallée, démissionnaire.

D'après les indications officielles que nous adresse M. le président de l'exposition, la liste des récompenses, publiée le 11 courant, sur un document non contrôlé, doit être rectifiée comme suit :

SECTION DE L'AGRICULTURE.

1^{re} Classe.

Diplôme d'honneur,

M. Paul Renaud, de Nantes.

Médaille d'or d'honneur,

M. Fuseillier, de Montreuil-Bellay.

Nous nous empressons de réparer une omission que nous avons commise en publiant la liste des exposants de notre arrondissement qui ont obtenu des récompenses à l'exposition d'Angers.

Une mention honorable a été décernée à M. Hütt, de S-Florent, pour un très-joli tableau qu'elle a exposé.

L'encre inoxydante-inaltérable de M. Pasquier, pharmacien à Saumur (1), a été la seule récompensée à l'exposition nationale d'Angers.

Nous félicitons l'inventeur d'avoir le premier, dans notre département, exploité ce produit dont le mérite incontestable a été apprécié

(1) Encre communicative, encre non communicative, à l'usage des bureaux; poudre encrifière à l'usage des écoles.

que c'était à mes yeux sans importance : Au moment de sa chute, elle jouait au caissier et simulait des opérations de banque par imitation de ce qu'elle voyait faire dans les bureaux. Elle en est restée à cette occupation qui fait encore son amusement dès qu'on la laisse seule, car rien ne peut donner idée de sa défiance. Nous étions loin toutefois de soupçonner l'inconvénient d'un jeu en apparence inoffensif.

— Mon père, dit Laurence, qui s'était un peu remise de son émotion, je vais chercher avec Mariette dans les joujoux de ma sœur, peut-être retrouverons-nous quelque chose.

— Prends garde, mon enfant, tu sais dans quels transports elle entre dès qu'on touche à ses affaires.

— Non, non, il n'y a aucun danger en ce moment, elle dort.

— Va donc, si tu veux; mais à quoi bon chercher? Rien ne dure entre ses mains; une carte à jouer lui vaut un million, puis bientôt de son million elle fait un éteignoir pour le plaisir de plonger sa bonne dans l'obscurité. Avide de tout ce qui ressemble à un effet de commerce, à un mandat ou à une lettre de change, elle s'en dégoûte promptement et déchire

(quoique ce fut la bouteille à l'encre) par le jury de la section des produits chimiques.

On voyait pour tout ornement sur ses bouteilles les vers suivants composés par M. Pasquier à l'occasion des produits qu'il avait exposés.

ÉLOGE DE L'ENCRE.

Un autre chantera le doux jus de la treille,
En nectar se changeant dans sa vieille bouteille;
Moi, de Guyot jaloux dussé-je être entendu,
Je veux chanter la sœur de PETITE VERTU.

« Soit maudit à jamais le noir creuset du Diable,
» Lui qui donna le jour à cette encre exécration,
» A cette horrible boue, à ce jus de fumier
» Destiné, chaque jour, à salir mon papier!
» Que dira mon client de tout ce barbouillage
» Digne d'un écolier sortant d'apprentissage?
» Mes yeux cherchent du noir; je ne vois que du blanc.
» Pourtant j'ai belle main, pourtant j'ai du talent,
» Et ma plume, bon Dieu! quelle pointe acérée!
» Ma plume inoxydable... et toujours oxydée,
» Comme un ongle de fer déchirant mon cahier,
» Grince et crache... Ah l'infâme, ah le maudit métier! »

Ainsi pestait, jurait, la plume sur l'oreille,
Un écrivain public, en brisant sa bouteille,
Quand, tenant une fiole, un envoyé des Cieux :

« Prends, écris, lui dit-il, homme au front soucieux. »
L'homme prend; il écrit : ô surprise! ô merveille!
Il coule de sa plume une liqueur vermeille —
A l'odeur d'ambrosie, aux reflets azurés.
Currente calamo, ses doigts mieux assurés,
Au mieux, tracent le fin, le gros, la majuscule...
Triplet n'oserait se dire son émule.

Binoce au nez, de loin, de près, dans tous les sens,
Contemplant son ouvrage, il admire en suspens.
Bientôt, quand le parole orna la signature,
De Vénus il crut voir l'ondoyante ceinture,
Et porta jusqu'au ciel le nom de l'inventeur.
La chimie, à son tour, reconquit son honneur,
Et l'encre prosaïque, enfin régénérée,
S'étonna de se voir en mes vers célébrée.

P. PASQUIER.

L'ENCRE ET LE VÉSICATOIRE

FABLE.

L'Encre et le Vésicatoire,

A l'Exposition, côte à côte rangés,
Entr'eux se disputaient, comme des engragés,
Sans respect pour l'auditoire.

La première : Va-t-en, insupportable onguent,
Des plus vives douleurs le cruel instrument,
Du malade l'effroi! C'est chez l'apothicaire
Que se trouve ta place à côté du clystère,
Manant!... C'est moi qui suis la reine de ces lieux;
Vois comme mon éclat fascine tous les yeux;
Je fais tous les contrats, je porte la nouvelle,
De l'histoire je suis la gardienne fidèle,
Je chante les héros : sans moi, petit ou grand
Resterait dans l'oubli, rentrerait au néant.

Lors, la Mouche, à son tour, bourdonnant sa colère,
Répond : par Galien, toi tu n'es qu'un faussaire,
Tu ne sais que mentir, annoncer des malheurs,
Pervertir les esprits et corrompre les cœurs.

sans miséricorde.

— Oui, mon père; mais elle a aussi des fantaisies plus durables. J'ai vu dans son cabinet des images qui demeuraient intactes pendant quinze jours ou trois semaines. Dernièrement elle avait encore un des assignats sur papier rose que vous lui avez donnés bien avant mon voyage à Ferrière. Oh! si je pouvais retrouver seulement cette liasse d'il y a six mois! — Otto, ajouta-t-elle en m'adressant un sourire où la joie, la tendresse et le reproche se mêlaient, je ne vous pardonnerai jamais ça!

Quand Laurence fut sortie, M. Duclos nous apprit qu'il avait donné à la pauvre insensée un cabinet disposé de telle sorte, que, sa sécurité garantie, elle pût se livrer en toute liberté à ses jeux solitaires. Ce cabinet était son domaine exclusif, elle y passait la journée, n'y souffrait personne, et n'en sortait que le soir; la nuit, elle dormait dans la chambre de sa bonne.

Au bout d'une demi-heure, Laurence rentra portant à la main deux sébiles de bois pleines de papiers découpés en forme de pièces de monnaie.

— Voilà tout ce que nous avons trouvé, dit-elle; il y a des morceaux, pas un billet entier.

M. Duclos prit ses lunettes, versa sur la table le

Il fut heureux celui qui ne sut jamais lire,
Dont l'ignorante main ne put jamais écrire!
Moi, si je fais souffrir, qui pourrait m'en vouloir?
De rendre à la santé n'ai-je pas le pouvoir?
Je remplace aisément la hideuse sangsue,
Le cautère effrayant, la lancette qui tue;
Je modère le sang, je purge les humeurs,
Débarrasse la tête et guéris les douleurs;
C'est par moi qu'à Pluton, souvent la proie échappe;
Sans contredit, je suis le bras droit d'Esculape.

MORALE.

Enfants, dit un vieillard, pourquoi vous disputer?
D'être parfait en tout qui pourrait se vanter?
De ce Jury, plutôt, imitez l'indulgence,
C'est lui qui, vous jugeant dans sa haute science,
Sur vos défauts passant, de vos vertus épris,
A tous les deux, bientôt, va décerner un prix.

P. PASQUIER.

Le conseil d'Etat, en même temps qu'il s'occupe des lois limitatives de l'intérêt, examine la question de la suppression du monopole des courtiers, et celle de la décentralisation administrative. On dit que l'Empereur présidera prochainement une séance générale, où l'on soumettra à la discussion les moyens de donner aux conseils généraux et aux municipalités un peu plus de liberté d'action.

Nous croyons savoir que les dispositions nouvelles sur cette dernière question sont celles-ci :

§ 1^{er}. — Conseils généraux.

1^o Les conseils généraux pourront voter, sur la proposition du préfet et dans la limite d'un maximum qui sera annuellement fixé par la loi de finances, des centimes extraordinaires affectés à des travaux d'utilité départementale.

2^o Ils pourront voter également les emprunts départementaux remboursables sur ces centimes extraordinaires ou sur les ressources ordinaires.

3^o En ce qui concerne les propriétés départementales, les conseils généraux pourront statuer définitivement sur les acquisitions, les aliénations, les conditions des baux, le mode de gestion des biens; ils pourront, en outre, sur proposition du préfet, statuer aussi sur les projets, plans et devis des travaux à exécuter sur les fonds départementaux.

4^o Les délibérations indiquées ci-dessus seront définitives; toutefois, le préfet pourra se pourvoir contre ces délibérations, pour excès de pouvoir ou pour violation d'une loi ou d'un règlement d'administration publique.

5^o Les ressources départementales étant reconnues insuffisantes, il y a lieu de les augmenter au moyen d'un prélèvement d'un demi-centime sur le produit des contributions directes.

§ 2. — Conseils municipaux.

1^o Les conseils municipaux pourront, sur la

contenu des sébiles, et rapprocha les uns des autres les fragments de billets qui se trouvaient çà et là parmi les chiffons.

— Pauvre Anna, dit-il en secouant la tête après quelques minutes d'examen, quelle opération nous a-t-elle fait là? Une division à l'infini. Néanmoins il peut se faire que nous arrivions, avec de la patience, à recomposer tant bien que mal un certain nombre de billets; la Banque aura peut-être égard aux circonstances et les reprendra sans trop de difficulté. Allons, j'espère que tu auras tes dix mille francs, ma chère Laurence. — Il me reste, madame, dit-il à ma mère, le regret de voir anéanti pour toujours la plus grande partie de la fortune que j'aurais pu transmettre à Laurence et à votre fils.

— Ne le regrettez pas, monsieur, répondit ma mère, Otto sait travailler; si ses charges s'accroissent, son courage grandira. Vous avez comblé son cœur en lui donnant une femme qu'il aimait d'un amour vrai. C'est à lui maintenant de se montrer reconnaissant envers vous en soutenant vaillamment la lutte et le travail, les deux meilleures épreuves de la vie.

MARIN DE LIVONNIÈRE.

FIN.

proposition du maire et dans la limite d'un maximum fixé, chaque année, par le conseil général, et qui ne devra pas dépasser vingt centimes pendant cinq années, voter des centimes extraordinaires pour en affecter le produit à des travaux d'utilité communale. Les délibérations prises à ce sujet seront exécutoires de plein droit.

2^o Les conseils municipaux auront le même pouvoir, en ce qui concerne les emprunts communaux remboursables sur des centimes extraordinaires votés comme il vient d'être dit, ou sur des ressources ordinaires, quand l'amortissement, en ce dernier cas, ne dépassera pas douze années.

3^o Les conseils municipaux voteront, sur la proposition du maire et sauf approbation du préfet : 1^o Les contributions extraordinaires qui dépasseraient cinq centimes, sans excéder le maximum fixé par le conseil général, et dont la durée ne serait pas supérieure à douze années; 2^o Les emprunts remboursables sur ces mêmes contributions extraordinaires ou sur les revenus ordinaires, dans un délai excédant douze années.

4^o Toute contribution extraordinaire dépassant le maximum fixé par le conseil général et tout emprunt remboursable sur ressources extraordinaires dans un délai excédant douze années, seront autorisés par un décret impérial.

Toutefois le décret sera rendu en conseil d'Etat, s'il s'agit d'une commune jouissant d'un revenu supérieur à cent mille francs, et il sera nécessaire de recourir à une loi pour tout emprunt dépassant deux millions.

5^o Les conseillers municipaux statueront définitivement sur les acquisitions d'immeubles dont la dépense n'excède pas le dixième des revenus communaux; ils auront le même pouvoir, mais sur la proposition du maire, en ce qui concerne les projets, plans et devis de grosses réparations et d'entretien dont la dépense n'excède pas le cinquième des revenus, et, dans aucun cas, cinquante mille francs.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions de l'article 15, titre 5, du règlement général de police, qui prescrit aux habitants d'arroser le pavé devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, chaque jour, le matin à 9 h. et le soir à 5 h., tant que dureront les chaleurs.

L'exécution de cette disposition est confiée à la vigilance de MM. les commissaires et agents de police.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 mai 1864.

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

« Madrid, 14 juillet. — La *Epoca* assure que les précautions prises le 6 à Madrid n'étaient pas inutiles. Les conjurés devaient s'emparer du télégraphe, annoncer aux provinces que la capitale était soulevée et attendre l'effet. »

« Southampton, 14 juillet. — Hier, près de Jersey, un engagement a eu lieu entre une corvette fédérale et le corsaire esclavagiste *Florida*. La corvette, désarmée, est entrée dans le port de Gorey. La *Florida* attend dehors pour renouveler l'engagement. »

« Francfort, 14 juillet. — Au sein de la Diète germanique, les représentants de la Prusse et de l'Autriche ont proposé d'adresser des invitations analogues au duc d'Oldenbourg et au duc d'Augustenbourg, afin qu'ils exposent les motifs de leurs prétentions. »

Le vote a été différé à une prochaine séance. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

10 francs l'ouvrage complet rendu franco dans les départements.

ENCYCLOPÉDIE PRATIQUE

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE

RÉPERTOIRE DE TOUTES LES CONNAISSANCES USUELLES,
 Augmenté d'un APPENDICE contenant la formule des Actes de l'état-civil, des Actes sous seings-privés, etc.,
 RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS SPÉCIAUX,
 Sous la direction de **D. LEPRINCE**, ancien élève de l'École des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.

Ce DICTIONNAIRE est une œuvre complète qui restait à faire, quoiqu'il ait été publié déjà un grand nombre de volumes sur les matières qu'il embrasse. On trouve, en effet, dans ce vaste RÉPERTOIRE D'INDICATIONS AUSSI SÛRES QUE PRÉCIEUSES, toutes les CONNAISSANCES USUELLES, tous les RENSEIGNEMENTS UTILES, toutes les RECETTES D'UNE APPLICATION JOURNALIÈRE, dont nul, ignorant ou savant, riche ou pauvre, ne saurait se passer. Ce DICTIONNAIRE résume, en un mot, toutes les NOTIONS PRATIQUES de religion, de morale et d'éducation; de législation et de droit; d'administration, de finances, d'industrie et de commerce; de médecine et d'hygiène; d'économie domestique et d'économie rurale; d'exercices de corps, de jeux de société, etc. Mais ce DICTIONNAIRE, avec les 10,000 mots qui le composent, n'est pas seulement l'Ouvrage LE PLUS COMPLET qui ait été publié sur l'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, sur cette science dont l'application est de tous les instants, c'est aussi le MOINS CHER de tous les dictionnaires encyclopédiques. En effet, tandis que tous les Dictionnaires se vendent 20, 25 et 30 fr., quand ils ne se vendent pas beaucoup plus cher, celui que nous publions ne coûte que DIX FRANCS, port payé, prix sans précédent en librairie pour ces sortes d'ouvrages. Ainsi, pour DIX FRANCS, on peut recevoir FRANCO, dans les départements, UNE ENCYCLOPÉDIE PRATIQUE, imprimée en caractères neufs, sur papier colombier, et formant un gros volume grand in-4° de 960 pages, à 3 colonnes compactes, contenant plus de dix millions de lettres.

Pour recevoir FRANCO, dans les départements, un exemplaire du DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, envoyer un mandat-poste de 10 fr. à l'ordre de **M. D. Leprince**, rue de Vaugirard, 98, à Paris.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de M^e HAT, avoué à Château-Gontier, promenade Mahier.

A VENDRE BEAUX BIENS EN ANJOU.

Ces immeubles, qui dépendent de la succession bénéficiaire de M. LEMESLE, décédé notaire à Château-Gontier, consistent en :

- 1° La Métairie du BOIS HAIMBAULT, située commune de Montreuil-sur-Maine, canton du Lion-d'Angers;
- 2° La Métairie de l'AUBRIÈRE, située commune de Saint-Martin-du-Bois, canton de Segré et près de Château-Gontier;
- 3° La Métairie de la MASSIÈRE, située commune de Saint-Martin-du-Bois, le tout arrondissement de Segré (Maine-et-Loire).

Contenances et Mises à Prix.

- Le BOIS HAIMBAULT, contenant 57 hectares 20 ares 17 centiares. Mise à prix 82,000 francs.
- L'AUBRIÈRE, contenant 22 hectares 24 ares 11 centiares. Mise à prix 42,000 francs.
- La MASSIÈRE, contenant 30 hectares 31 ares 70 centiares. Mise à prix 60,000 francs.

ADJUDICATION

La vente aura lieu à la Ricouillère, commune de Menil, en la maison de M. Alexis Clavreul, propriétaire, le 29 juillet 1864, à midi.

Pardevant M^e Barouille et Richard, notaires, le 1^{er} à Château-Gontier, le 2^e à Bierné.

S'adresser, pour tous renseignements et prendre connaissance des conditions de l'adjudication, aux deux notaires sus-nommés et à M^e HAT, avoué chargé de la vente et dont la demeure est plus haut indiquée.

Pour extrait dressé en conformité des articles 697 et 961 du Code de procédure civile. HAT.

A VENDRE OU A LOUER

UN TRÈS-JOLI JARDIN

Avec petite maison neuve, Situé rue de l'Ermitage, près l'église de Nantilly. S'adresser à M. CHANLOUINEAU.

Étude de M^e BOURDIN, notaire à St-Loup (Deux-Sèvres).

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

en gros ou par corps de ferme. Les BELLES PROPRIÉTÉS de CHAUSSERAIS et de LA FONTE-NILLE, sises communes de Chiché et Faye-l'Abbesse, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), à 8 kilomètres du chemin de fer en construction d'Angers à Niort, contenant mille huit hectares se tenant. Pays boisé et giboyeux. S'adresser, pour visiter les lieux, au Garde, à Chausserais, et pour traiter à M. BERNARD, à St-Loup, ou à M^e BOURDIN, notaire. (350)

A VENDRE OU A LOUER

Avec ou sans caves, Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864.

GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE.

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limogés. Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Une BELLE CUVE EN CHÈNE, bien ferrée, à tirer 50 poinçons de vin rouge. S'adresser, pour la voir, chez M^{me} DELANDES DE BAGNEUX, et, pour traiter, à M. LETEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur. (314)

A CÉDER,

Tout ou partie d'une FABRIQUE DE VINAIGRE, en pleine activité, et commerce de vins en gros (près Nantes) S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT OU A VENDRE

MAISON BOURGEOISE, Avec Jardin, Bassin et Pièce d'eau, Place du Chemin-de-Fer. S'adresser à M. BARRABANT.

A CÉDER PRÉSENTEMENT, pour cause de santé,

UN MAGASIN DE BLANC, MODES, LINGERIE et autres articles, situé à Angers, rue Plantagenet. Bonne clientèle. Il sera accordé toutes facilités pour le paiement. S'adresser rue Plantagenet, 21.

A CÉDER

A un prix très-modéré. Un beau FONDS DE SERRURERIE, avec très-belle clientèle. S'adresser chez M. LAFAY, rue de la Visitation, à Saumur. (324)

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1865, Située place de la Bilange; occupée par M. Tirof. S'adresser à M. ANDRÉ, au Pont-Fouchard. (319)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864, UNE PORTION DE MAISON PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, n° 69. S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (145)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. le docteur FOUCTEAU a transféré son domicile rue Neuve-du-Champ-de-Foire, au-dessus des remises de M. Tocheport. (303)

Guérison infaillible de la Maladie de la Vigne.

SOUFRE SUBLIMÉ, GARANTI PUR.

Chez M. PIE, droguiste à Saumur.

REVUE DE L'ANJOU

ET DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 14 JUILLET. | | | BOURSE DU 15 JUILLET. | | |
|-----------------------------------|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 66 25 | » | » | 66 25 | » | » |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 93 80 | » | » | 93 90 | » | 10 |
| Obligations du Trésor. | 437 50 | » | » | 437 50 | » | » |
| Banque de France. | 3425 | » | 10 | 3420 | » | 5 |
| Crédit Foncier (estamp.) | 1230 | » | » | 1230 | » | » |
| Crédit Foncier, nouveau. | 1220 | » | » | 1220 | » | » |
| Crédit Agricole | 762 50 | » | » | 762 50 | » | » |
| Crédit industriel. | 740 | 3 75 | » | 732 50 | » | 7 50 |
| Crédit Mobilier | 1020 | » | » | 1020 | » | » |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 865 | » | 10 | 872 50 | 7 50 | » |
| Orléans (estampillé) | 875 | » | » | 877 50 | 2 50 | » |
| Orléans, nouveau | 785 | » | 5 | 782 50 | » | 2 50 |
| Nord (actions anciennes). | 978 75 | » | 3 75 | 977 50 | » | 1 25 |
| Est. | 472 50 | » | 50 | 475 | 2 50 | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 697 50 | » | 1 25 | 695 | » | 2 50 |
| Lyon nouveau | 900 | » | » | 897 50 | » | 2 50 |
| Midi. | 645 | » | 5 | 642 50 | » | 2 50 |
| Ouest. | 510 | » | » | 510 | » | » |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1615 | » | » | 1612 50 | » | 2 50 |
| Canal de Suez | 470 | » | 7 50 | 470 | » | » |
| Transatlantiques. | 567 50 | » | » | 567 50 | » | » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 68 45 | » | 05 | 68 25 | » | 20 |
| Autrichiens | 405 | 3 75 | » | 402 50 | » | 2 50 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 532 50 | » | 5 | 531 25 | » | 1 25 |
| Victor-Emmanuel. | 353 75 | » | 1 25 | 353 75 | » | » |
| Russes. | » | » | » | » | » | » |
| Romains. | 345 | » | 1 25 | 345 | » | » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 615 | » | 5 | 607 50 | » | 7 50 |
| Saragosse. | 525 | » | 2 50 | 530 | 5 | » |
| Séville-Xérès-Séville. | 437 50 | » | » | 442 50 | 5 | » |
| Portugais. | 300 | 5 | » | 297 50 | » | 2 50 |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|--------------------------|--------|---|---|--------|---|---|
| Nord. | 300 | » | » | 300 | » | » |
| Orléans. | 292 50 | » | » | 292 50 | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 291 25 | » | » | 291 25 | » | » |
| Ouest. | 285 | » | » | 285 | » | » |
| Midi. | 285 | » | » | 285 | » | » |
| Est. | 286 25 | » | » | 286 25 | » | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Maladie de la Vigne.

POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût. Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux. Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaurepaire. (162)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le